



MISSION LOCALE DE WATTRELOS-LEERS MOBILISATION DU 18 OCTOBRE 2021

Virginie, Houleye et Kathleen ont voulu faire valoir leur droit :

- Droit à des conditions de travail acceptables
- Droit à se protéger physiquement durant la pandémie
- Droit à se syndiquer à la CGT

Il y a 6 mois, sans réponse de l'employeur à leurs questions, elles ont choisi d'interpeler par courrier leur Direction, l'Inspection du Travail, la Médecine du Travail...et la CGT.

Depuis, tout s'est enchaîné, vite...très vite. Elles subissent un véritable acharnement de la Directrice et du Président. De plus en plus fort...incessant. Pour préserver leur santé, elles ont été mises en arrêt maladie par leur médecin. À leurs retours toutes les trois sont convoquées à des entretiens préalables à licenciements !

Ceux-ci ont eu lieu hier, lundi 18 octobre 2021...tous les secteurs de la Fédération Nationale des Organismes Sociaux se sont donc mobilisés et étaient présents pour soutenir nos trois camarades.

La semaine dernière, Virginie avait déjà été reçue : pour l'employeur, la « rupture de confiance » entre la Directrice et la salariée justifiait le probable licenciement.

Hier, pour Houleye et Virginie...on leur reproche d'avoir demandé des explications sur les fiches de salaires où elles perdaient sans raison plusieurs centaines d'euros !

Pas le même motif...mais tout aussi ahurissant pour justifier les licenciements.

Bien sûr la CGT a demandé à être reçue par l'employeur, Monsieur MEKKI (Président) ...refus catégorique... Monsieur est Président...il fait ce qu'il veut... « droit dans ses bottes »...

Refus également de Monsieur le Président de laisser une « Conseillère du Salarié » pourtant dûment habilitée par les services de l'État pour assister les salariées lors des entretiens préalables aux licenciements.

Nos trois camarades attendent donc leurs lettres de licenciement. En attendant elles sont toujours « dispensées d'activité ».

Nous ne pouvons laisser faire ces pratiques indignes. Nous avons tous le droit de travailler, de travailler dans des conditions acceptables. Nous avons tous le droit de nous syndiquer à la CGT...même à la Mission Locale de Wattrelos-Lees.

Donnons-nous rendez-vous pour continuer de faire entendre notre voix et notre colère contre ces injustices.

La semaine dernière, Virginie avait déjà été reçue : pour l'employeur, la « rupture de confiance » entre la Directrice et la salariée justifiait le probable licenciement.

Hier, pour Houleye et Virginie...on leur reproche d'avoir demandé des explications sur les fiches de salaires où elles perdaient sans raison plusieurs centaines d'euros !

Pas le même motif...mais tout aussi ahurissant pour justifier les licenciements.

Bien sûr la CGT a demandé à être reçue par l'employeur, Monsieur MEKKI (Président) ...refus catégorique... Monsieur est Président...il fait ce qu'il veut... « droit dans ses bottes »...

Refus également de Monsieur le Président de laisser une « Conseillère du Salarié » pourtant dûment habilitée par les services de l'État pour assister les salariées lors des entretiens préalables aux licenciements.

Nos trois camarades attendent donc leurs lettres de licenciement. En attendant elles sont toujours « dispensées d'activité ».

Nous ne pouvons laisser faire ces pratiques indignes. Nous avons tous le droit de travailler, de travailler dans des conditions acceptables. Nous avons tous le droit de nous syndiquer à la CGT...même à la Mission Locale de Wattrelos-Lees.

Donnons-nous rendez-vous pour continuer de faire entendre notre voix et notre colère contre ces injustices.

Bravo à elles !

Montreuil, le 19 octobre 2021

